



# inforegio | news

1025-7020

## Guide 2002 de l'ingénierie financière dans la politique régionale

Après une première édition parue en 1994, une nouvelle édition du *Guide de l'ingénierie financière dans la politique régionale* sera publiée par la DG Politique régionale en septembre 2002. Ce Guide entend venir en aide aux personnes chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures dans le cadre des programmes des Fonds structurels, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Il vise essentiellement à exposer les modalités d'utilisation des fonds propres (y compris les fonds de capital-risque), ainsi que des mécanismes de prêt et de garantie. Le Guide répertorie également les dispositifs et les experts existant en la matière en vue de faciliter un échange de connaissances.

De plus amples informations peuvent être consultées sur le site web «Inforegio»:  
[http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy/newsroom/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/newsroom/index_fr.htm).

## Les négociations d'adhésion se penchent sur la politique régionale

**Les négociations d'adhésion, qui se sont déroulées à Bruxelles ces 19 et 22 avril, ont été consacrées à la politique régionale, ainsi qu'à deux des trois autres chapitres inscrits au calendrier des négociations prévues dans le cadre de la présidence espagnole de l'Union («Dispositions financières et budgétaires» et «Institutions»).**

Considéré, de par sa nature financière, comme l'un des chapitres de négociation les plus délicats, le chapitre 21 «Politique régionale et coordination des instruments structurels» a été provisoirement clôturé en ce qui concerne Chypre et la République tchèque. Cette dernière est convenue de clore ce chapitre pour autant que les points liés au financement fassent l'objet d'un débat complémentaire.

Les principales questions que posent les négociations relevant du chapitre 21 ont trait à la capacité administrative, notamment en matière de programmation, ainsi qu'aux critères d'éligibilité. La proposition de l'UE recense les obligations auxquelles les pays candidats devront satisfaire sur le plan administratif, tout en indiquant le montant dont chacun d'entre eux sera habilité à bénéficier au titre des aides structurelles communautaires.

L'acquis relatif au chapitre 21 ne précise nullement la façon dont il convient de développer les structures spécifiques à même d'assurer la gestion pratique des Fonds structurels et des Fonds de cohésion, laissant cette responsabilité aux nouveaux États membres. Or, les structures administratives qui devront être mises en place ne seront certaine-

ment pas les mêmes pour la Pologne que pour des pays candidats de plus petite taille et non découplés en régions. La Commission a néanmoins communiqué une feuille de route aux différents États membres.

Les pays candidats devront établir l'ensemble des structures appropriées avant même leur adhésion afin de pouvoir recevoir les fonds leur étant destinés. Par la suite, ces pays devront répondre à des exigences financières et administratives propres à garantir une bonne gestion des fonds. De telles exigences, que les actuelles négociations s'appliquent également à définir, concernent des questions telles que l'organisation territoriale, l'adaptation des législations, l'amélioration des capacités en matière de programmation, le respect des conditions administratives, ainsi que les procédures financières et budgétaires.

Le dernier état d'avancement des progrès accomplis par chacun des pays candidats en vue du respect de l'acquis communautaire relevant du chapitre 21 est disponible à l'adresse suivante:  
<http://europa.eu.int/comm/enlargement/negotiations/chapters/chap21/index.htm>.

## Conférence «Euromontana» sur l'avenir des régions montagneuses européennes

**Dans le vaste contexte des actuelles négociations relatives à l'élargissement, d'une part, et de la prochaine refonte des Fonds structurels et de la politique agricole commune (PAC), d'autre part, les troisièmes Assises européennes de la montagne, qui, cette année, se sont tenues à Inverness du 16 au 18 mai, ont fourni une précieuse occasion d'étudier les futures perspectives liées aux régions montagneuses de l'UE.**

Organisée par le réseau «Euromontana», cette conférence a permis d'examiner un large éventail de questions concernant l'avenir des zones de montagne européennes, notamment les contributions que ces régions sont susceptibles d'apporter au développement économique et social de l'Europe, les zones de montagne des pays candidats, les enjeux afférents à la politique de cohésion, et le rôle

que pourraient jouer les jeunes en vue de soutenir le développement des zones montagneuses.

Plusieurs ateliers thématiques ont également permis d'aborder les questions suivantes:

- la consolidation de la stratégie privilégiant les produits de qualité;

- le développement durable des ressources sylvicoles;
- la sauvegarde des identités culturelles;
- le développement d'un «capital social»;
- les répercussions sociales, environnementales et territoriales de l'agriculture de montagne.

Couvrant à peu près 38 % du territoire de l'Union, les régions montagneuses abritent quelque 30 millions d'habitants, soit 10 % de l'ensemble de la population européenne. Dans certains pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et le Portugal, les zones de montagne représentent plus de la moitié de la superficie nationale — cela est également le cas dans de nombreux pays candidats (Chypre, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie).

Durant la période 2000-2006, c'est plus de 95 % du territoire européen montagneux qui bénéficiera d'un soutien financier

au titre de la politique régionale communautaire. Considérant les enjeux à plus long terme, le deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale de l'Europe, adopté par la Commission européenne en janvier 2001, aboutit à la conclusion que le développement harmonieux des régions montagneuses exigera un soutien constant de la part de l'Union européenne.

Afin de célébrer l'Année internationale de la montagne se déroulant en 2002, la Commission organisera un séminaire consacré aux montagnes en octobre prochain. L'événement contribuera à définir des perspectives concrètes au-delà de 2006.

*Pour obtenir des informations plus détaillées sur la conférence «Euromontana», veuillez vous rendre sur le site <http://mountainconf.com>, ou contacter Euromontana, 46 rue Philippe le Bon, B-1000 Bruxelles. Tél. (32-2) 280 42 83. Fax (32-2) 280 42 85. E-mail: [euromontana@skynet.be](mailto:euromontana@skynet.be).*

## «Des villes au service de la cohésion: les enseignements du programme européen URBAN»

**Tel est le titre d'une conférence consacrée à l'initiative URBAN que la DG Politique régionale organisera à Londres les 8 et 9 juillet 2002. Cette conférence vise à examiner la future politique de cohésion, ainsi qu'à faire progresser le débat concernant les aspects urbains de cette politique. Plus de 250 maires de l'ensemble de l'Europe prendront part à l'événement.**

La première journée de la conférence prévoit d'abord la présentation d'une nouvelle communication de la Commission exposant les résultats de la programmation URBAN II, puis une libre discussion concernant «URBAN et les futures politiques de cohésion communautaire».

La seconde journée commencera par donner un aperçu de quelques-uns des points clés de l'initiative URBAN, tout en faisant un compte rendu de certains projets phares. Une libre discussion sur le thème «Intégration sociale, gouvernance et

développement — la valeur ajoutée d'URBAN» permettra ensuite d'évoquer les principaux enseignements résultant de l'expérience acquise et des innovations développées dans le cadre de l'initiative URBAN, ainsi que de réfléchir à de futures orientations en vue de l'élargissement de l'Union.

*De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de: M. Lewis Dijkstra (Office CSM2 03/92), DG Politique régionale, Commission européenne, B-1049 Bruxelles. Fax (32-2) 296 32 71. E-mail: [lewis.dijkstra@cec.eu.int](mailto:lewis.dijkstra@cec.eu.int). Internet: [http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy/urban2/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/urban2/index_fr.htm).*

## «Promouvoir l'innovation dans les régions européennes»: conférence semestrielle du réseau des régions innovantes en Europe (IRE)

**Conjointement organisée par la DG Entreprises, la troisième réunion plénière du réseau des régions innovantes en Europe (IRE) se tiendra à Stratford-Upon-Avon ces 17 et 18 juin. L'hôte de la conférence est le comté des West Midlands (Angleterre, Royaume-Uni).**

Cette conférence, qui réunira plus de 400 délégués de plus d'une centaine de régions européennes, sera l'occasion d'examiner le rôle de l'innovation dans la future politique régionale européenne. La plupart des régions participantes ont déjà pris part à des projets pilotes de stratégies d'innovation régionales

ou à des programmes régionaux d'actions innovatrices financés par le FEDER.

*Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.ire-event-stratford.co.uk/index.asp>.*



**Commission européenne**  
Direction générale de la politique régionale

KN-AB-02-007-FR-C